

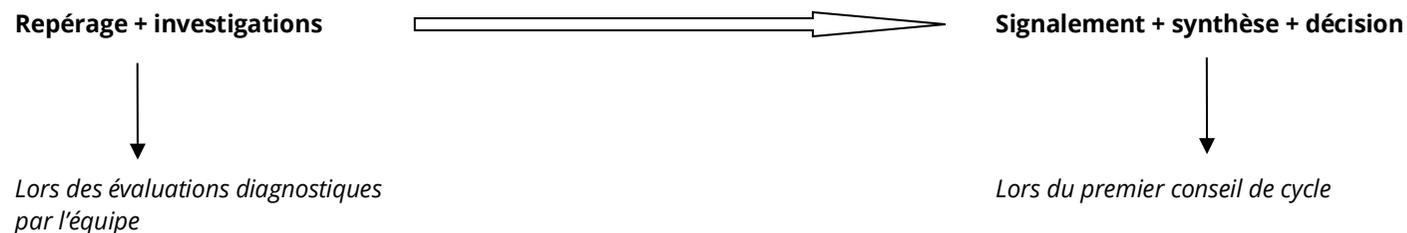
## Du repérage des difficultés à la mise en place des aides

Avant la mise en place des aides à apporter à un élève en difficulté, différentes étapes sont nécessaires :

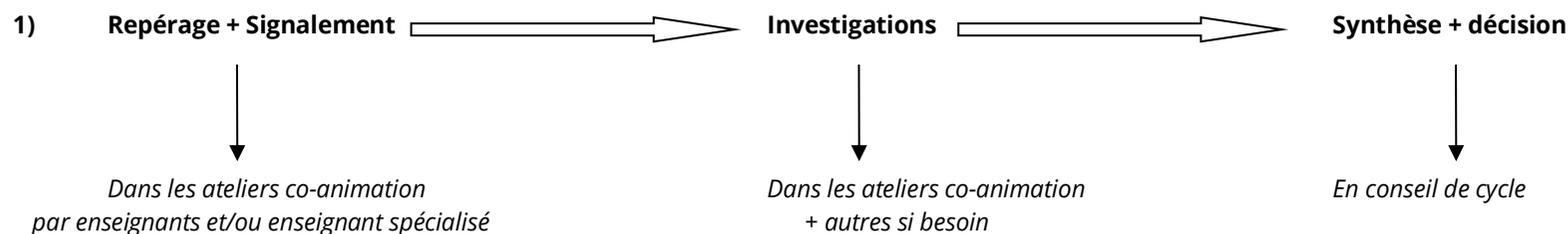
- **Le repérage** : c'est généralement l'enseignant de la classe qui repère des difficultés chez un élève mais ça peut aussi être un collègue lors de décloisonnement et/ou l'enseignant spécialisé lors de co-animations.
- **Le signalement** : par l'enseignant de la classe.
- **Les investigations complémentaires** : par l'enseignant spécialisé. Elles peuvent prendre diverses formes (observations en classe, travaux de l'enfant, activité en petit groupe, entretiens, bilan individuel...).
- **Le temps de synthèse** : temps d'échange et d'analyse pour confronter les informations, les attentes et envisager ensemble des pistes de travail.
- **La décision** du type d'aide à mettre en place (soutien en classe, ateliers de prévention, aide personnalisée, aide spécialisée, autres aides extérieures).

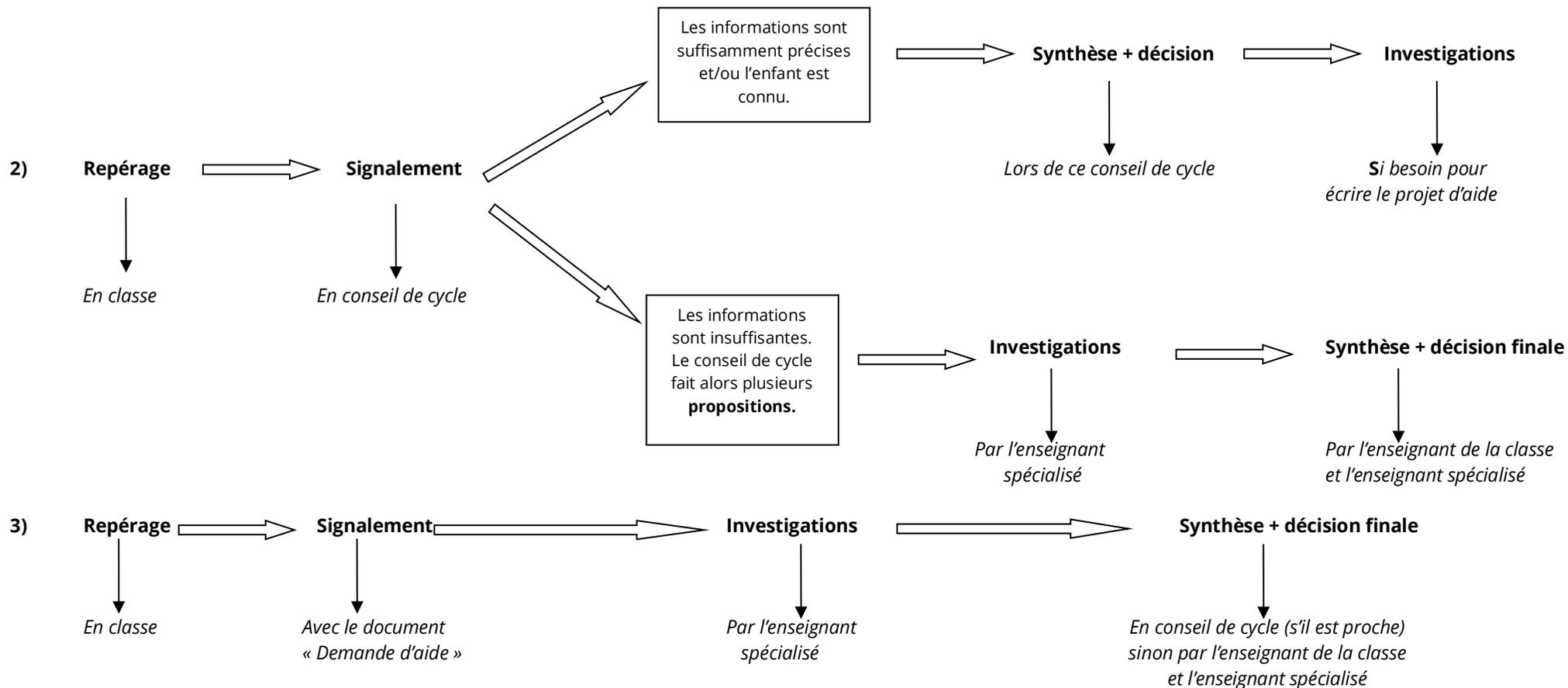
► *Selon la période de l'année et les circonstances, la chronologie de ces différentes étapes peut varier.*

En début d'année :



Plusieurs scénarios en cours d'année :





**Dans tous les cas, à l'issue de ces démarches, il y a ► Mise en place du projet d'aide**

Proposition à l'enfant et aux parents.

→ C'est ici le projet définitif qui est présenté mais **les parents ont été régulièrement informés et associés à ce projet tout au long de ces démarches.**

Par l'équipe enseignante : **Rédaction des projets de groupe d'aide personnalisée.**

Par l'enseignant de la classe : **Rédaction des PPRE.**

Par l'enseignant spécialisé : **Rédaction du projet d'aide spécialisée.**